REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

CONTRIBUTION PRÉVUE DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL

DE LA MAURITANIE A LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)

21 EME CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC À PARIS, FRANCE.

SEPTEMBRE 2015

Résumé du CPDN de la Mauritanie

Année de référence : 2010.

Période d'engagement : 2020 – 2030.

Secteurs pris en compte : Energie, Agriculture, Foresterie et Affectation des terres, Procédés

Industriels et Utilisation des Produits ainsi que les déchets.

Gaz concernés : CO, CH, N,O.

Méthodologie d'évaluation : GIEC 2006

Objectif de la contribution d'atténuation: Réduction des émissions de GES de l'année cible (2030) par <mark>rapport aux émissions projetés</mark> à la même année dans le scénario du cours normal des affaires.

Niveau de réduction visé en 2030 : 22.3 %.

Réduction cumulée des émissions pour la période 2020-2030 : 33,56 Millions de tonnes

équivalent dioxyde de carbone.

Type de contribution : Conditionnelle 88% et non Conditionnelle 12%.

Besoins en financement : 17,6 milliards USD, dont

L'atténuation: 8,2 milliards USD.
L'adaptation: 9,4 milliards USD



Introduction

Pays Non Annexe 1 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Mauritanie appartient à la zone du Sahel Africain la plus touchée par les sécheresses récurrentes depuis 1968. La désertification qui en a résulté est d'autant plus forte que l'effet du climat, conjuguée à l'action de l'homme, a entraîné des conséquences directes sur un milieu déjà très précaire, à savoir la dégradation des conditions socio-économiques générales du pays et de l'environnement physique. La vulnérabilité du pays au changement climatique touche par conséquent l'ensemble des secteurs vitaux de l'économie nationale.

En réponse aux catastrophes récurrentes qui résultent de cette situation, le Gouvernement de la Mauritanie consacre régulièrement une partie de son budget aux programmes spéciaux pour venir en aide aux populations vulnérables victimes des sécheresses. C'est le cas du programme Emel (Espoir), en cours d'exécution, pour une enveloppe financière initiale de 42 Milliards MRO en 2012 et un financement revolving de 12 Milliards MRO par an, soit environ un financement cumulé de 78 Milliards MRO pour la période 2012 – 2015, environ 300 Millions de dollars US,. Ce programme d'urgences vient juste après le programme d'urgences Solidarité de 2011, qui a coûté neuf Milliards MRO, soit environ 35 Millions de dollars US.

La "Contribution Prévue Déterminée au niveau National" de la République Islamique de Mauritanie s'appuie sur les programmes de développement sectoriels et sur le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Ceux-ci ont pour objectif global la contribution au développement durable, sobre en carbone et résilient aux impacts du changement climatique.

Au vu de ce qui précède, la présente contribution reflète donc à la fois la volonté politique du pays à participer à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à répondre aux besoins du pays en matière d'adaptation, dans la mesure de ses moyens et capacités.

1- Approche méthodologique

Dans le cadre de la préparation de la CPDN, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) a procédé en trois étapes : une première étape de sensibilisation/ information, une deuxième d'élaboration de la Contribution et enfin une troisième étape de validation. Dans ce processus, deux volets ont été considérés, le volet politique et le volet technique:

- Pour le volet politique, le message sur les enjeux et les défis de la COP21 et la Contribution Nationale a été relayé à l'ensemble des secteurs clés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Cette action a permis de définir les modalités pratiques de la préparation des Contributions sectorielles par des équipes, coordonnées chacune, par un point focal sectoriel. Le processus d'élaboration de la CPDN devait aussi s'achever par une validation politique marquée par l'approbation du Gouvernement.
- Pour le volet technique, le personnel technique de chacun des secteurs a procédé à la préparation de la contribution sectorielle correspondante, après échange et coordination avec l'équipe d'experts engagée par le MEDD à cet effet..

1.1 - Méthodologies d'évaluation de l'atténuation

Pour l'analyse de l'atténuation en Mauritanie, trois modèles ont été utilisés dans le calcul des estimations:

- Les méthodologies des Lignes Directrices 2006 du GIEC et le logiciel qui leur est attaché, pour les secteurs de l'énergie', des 'Procédés Industriels et l'Utilisation des Produits' (PIUP) et celui des 'Déchets';
- L'outil Ex-Ante Carbon-balance Tool (EX-ACT) de la FAO pour le secteur AFAT;
- Le modèle «LEAP» pour l'analyse du sous-secteur de l'énergie domestique.

1.2 - Méthodologies d'évaluation des options d'adaptation

Sur la base des orientations (Scénarii climatiques et socioéconomiques) et de l'appui (Articulation vulnérabilité et adaptation) de l'équipe d'experts pluridisciplinaire du MEDD, les secteurs de développement ont proposé leurs portefeuilles respectifs d'adaptation au changement climatique

2 - Contexte national

2.1 - Données de base sur la Mauritanie

Superficie	1.030.000 Km2- 720 Kilomètres de littoral (ONS)			
Climat	Sud : climat sahélien, chaud et semi aride. Nord : climat Saharien chaud et aride à hyper aride (ONM)			
Population	3 537 368 habitants (2013) et (3 596 702 habitantsen 2015), dont (57,1%des moins de 20 ans(EPCV 2014)			
Population urbaine	59%			
PIB	4,5 milliards USD en 2013 (MAED, BAD)			
PIB par habitant	1 272 USD (2013)			
Croissance du PIB	5,7% en 2013(ONS)			
Part de l'agriculture (y compris l'élevage) dans le PIB	17% (MAED)			
Emission en 2012	7070.51 Gg Eq-CO ₂ (RNI)			
Emission par habitant	2,1 tonnes Eq-CO ₂ (RNI)			
Emission par habitant hors AFAT	0,7 tonnes Eq-CO ₂ (RNI)			
Accès à l'électricité	38,8 % des ménages (DEME)			
Mix électrique actuel	En 2012 hors opérateurs miniers	Hydro 18,30%	ER 2,60%	Thermique 79,10%
	En 2015 hors opérateurs miniers	13,80%	17,40%	68,80%

Sources: MAED, ONS (RGPH 2013), ONM, BAD, DEME et RNI (2014).

2.2 - Le changement climatique dans le contexte national

La Mauritanie a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994 et a adhéré au Protocole de Kyoto en 1997. Au plan national, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à l'horizon 2015, adoptée en octobre 2006 constitue le cadre de référence de la politique nationale en rapport avec les enjeux climatiques. Sur le plan opérationnel, elle est articulée avec au second Plan d'Action National pour l'Environnement et le développement durable (PANE II) qui couvre la période 2012-2016. Bien avant, la Mauritanie a élaboré son Plan d'Action National d'Adaptation au changement climatique (PANA) en 2004. En 2015, la Mauritanie a lancé les premiers jalons préparatoires de son Plan National d'Adaptation à vision moyen et long termes.

3 - La Composante Atténuation de la Contribution de Mauritanie

3.1 - Calendrier de la contribution

La période des activités d'atténuation proposées par la Contribution de la Mauritanie est 2020-2030.

3.2 - Type de contribution

La Mauritanie a choisi de formuler sa 'Contribution' en termes de réduction par rapport au scénario de référence. L'estimation a été faite sur la base des projets prévus pendant la période 2020-2030.

3.3 - Secteurs et gaz concernés

Les secteurs concernés sont tous des secteurs émetteurs des GES à savoir: (i) L'Energie ; (ii) L'AFAT; (iii) Les Procédés Industriels et (iv) Les Déchets. Les GES concernés sont le CO2, CH4 et N2O.

3.4 - Niveau d'atténuation ciblé

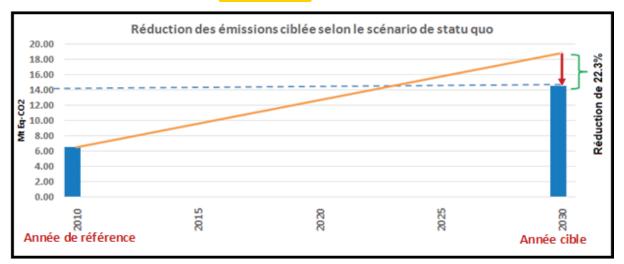
La République Islamique de Mauritanie a l'intention de contribuer à l'Accord Climat de Paris par une réduction de ses émissions de GES prévue en 2030 de 22,3%, soit 4.2 Millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone (Mt eq CO₂), par rapport aux émissions projetées pour la même année selon le scénario du cours normal des affaires (Business As Usual) qui évolue de 6.6 Mt eq CO₂ en 2010 à 18.84 Mt eq CO₂ En 2030. Ainsi, pour la période 2020-2030 le cumul des émissions évitées selon les mesures d'atténuation proposées sont d'environ 33,56Mt eq CO₂.

Secteurs	Cumul d'Atténuation 2020 – 2030 (Gg Eq CO ₂)
Energie	-12711.1
Procédés Industriels et Utilisation des Produits	- 30.5
Agriculture, Foresterie et Affectation des terres	- 20431.5
Déchets	-386.1
Total période d'évaluation	- 33559.3

Cette contribution portera principalement sur les secteurs de l'énergie (génération électrique, transports, agriculture, pêche...), de l'Agriculture, Foresterie et Affectation des Terres (AFAT), ainsi que ceux à faibles émissions (procédés industriels et déchets).

3.5 - Parts de la Contribution

- 12% de cette réduction potentielle des émissions pourront être réalisés par les moyens propres de la Mauritanie (part inconditionnelle de la Contribution).
 - La nature de cette partie inconditionnelle de la contribution porte essentiellement sur la réglementation (exemples de la mesure prise par le Gouvernement en 2015 limitant l'âge d'importation des voitures à 8 ans et celle de l'exonération de la taxe des bus sortie usine pour le transport en commun), ou sous forme d'actions prioritaires d'accès au services de base pour réduire la pauvreté rurale (exemples: électrification rurale, équipement des points d'eau avec des pompes solaires, etc.).
- 88% de la contribution, correspondent à la part de réduction des émissions conditionnée à l'appui international (part conditionnelle de la Contribution).



3.6 - Besoins en moyens de financement de l'atténuation

La mise en œuvre des projets d'atténuation proposés nécessite des moyens en termes de capacités, de technologies, de cadres règlementaires et institutionnels et de moyens financiers. Compte tenu de ses capacités actuelles, seule une contrepartie de ces projets peut être assurée par les moyens propres de la Mauritanie.

Pour réaliser ses ambitions d'atténuation des GES en 2030, la Mauritanie aura besoin d'une enveloppe financière globale de *9,3 Milliards de Dollars US* dont 88% (équivalents à *8,2 Milliards de Dollars US*.) devant provenir de l'appui international.

La Mauritanie souhaiterait en plus de ces appuis financiers directs, soutenir ses besoins en financement de l'atténuation à travers : (i) la plateforme NAMA, notamment pour les programmes d'efficacité énergétique et énergies renouvelables; (ii) l'inclusion des marchés internationaux du carbone, comme le MDP, dans un accord post 2020 sur le climat qui, couplé à un régime comptable approprié (MRV), pourrait servir à financer des investissements sobres en carbone.

4 - La Contribution de la Mauritanie en matière d'Adaptation

Selon les scénarii climatiques rapportés dans la Troisième Communication Nationale (2014), la Mauritanie, devrait connaître une forte exposition socio-économique et écologique aux impacts du changement climatique:

Température. Une augmentation de +2.1 °C de la température moyenne annuelle sur l'ensemble du pays à l'horizon 2050 et à +4,5° à l'horizon 2100.

Précipitations. Une baisse du volume annuel des précipitations de 20% selon les régions à 70% dans l'Adrar, par rapport à la situation actuelle, à l'horizon 2100.

Phénomènes extrêmes. Cette augmentation de la température et baisse des précipitations s'accompagnerait d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes de sécheresse et d'inondation et des perturbations de la répartition saisonnière des précipitations.

Elévation du niveau de la mer. Le littoral qui s'étend sur plus de 720 km de côte manifeste déjà par endroit (Nouakchott) sa sensibilité au phénomène d'élévation du niveau de la mer. La nappe affleure sur presque toute l'étendue des surfaces bâties de la Capitale et la plus petite précipitation rend l'évacuation des eaux et l'assainissement en général impossibles.

4.1 - Les impacts du changement climatique ressentis par les secteurs clés

Les impacts sur les ressources en eau seront significatifs et se traduiront par une baisse générale des ressources en eau de l'ordre de 10 à 15%, avec pour conséquences :

- L'élévation de la température moyenne de surface de l'eau de mer (SST) avec une remontée vers le nord du front thermique au-delà de sa limite géographique habituelle et l'appauvrissement des eaux en oxygène crée des OMZ de plus en plus importantes qui pourraient être à l'origine de migration des espèces pélagiques vers des zones plus riches en oxygène;
- L'augmentation de la température des eaux et l'acidification des océans ces dernières années semblent être accompagnées d'une pullulation de méduses et d'un phénomène récurent des eaux colorées;
- La montée du niveau de l'océan et l'érosion côtière menaçant les infrastructures du littoral dédiées à la pêche;
- L'accroissement de la fréquence des tempêtes qui réduit la productivité de la pêche.
- Un dérèglement du régime des oueds et une réduction de la capacité de remplissage des barrages à cause des précipitations concentrées et l'envasement accéléré des barrages par érosion hydrique dans les bassins versants fortement dénudés et,
- Un réchauffement des eaux de surface, moins aérées, à débits plus réduits et donc une réduction de leurs pouvoirs de dilution et de biodégradation de certains polluants, etc.

Les impacts sur l'élevage se traduiront par une aggravation de la situation actuelle, marquée par la dégradation de la productivité du cheptel. Cette évolution de la productivité du cheptel est induite par les sécheresses récurrentes, la rareté et l'éloignement des espaces pastoraux

et des points d'eau. Cette situation est le résultat de l'effet du réchauffement global et des prélèvements abusifs de la biomasse qui impactent sensiblement le niveau actuel déjà très fragile de lalsécurité alimentaire. La convergence de ces différents facteurs, affecte le mode de conduite des troupeaux, avec en particulier, le développement de l'élevage périurbain et la mise en œuvre de programmes d'amélioration des races.

Les impacts sur l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement du territoire concernent les risques d'intrusion d'eaux marines et d'inondation des infrastructures et villes côtières, notamment Nouakchott et Nouadhibou, respectivement capitales politique et économique. En effet, les zones côtières en Mauritanie abritent à la fois plus de 30% de la population du pays, la plupart des industries, l'essentiel des activités d'import-export, d'importantes infrastructures portuaires et aéroportuaires, les activités d'extraction des hydrocarbures, la quasi-totalité des activités de pêche, mais également les deux grands parcs nationaux du pays. Avec l'augmentation du niveau de l'océan, d'une part, et compte tenu de la topographie du littoral, d'autre part, les zones côtières sont sensiblement vulnérables aux risques d'incursions marines et d'inondations ainsi qu'aux phénomènes climatiques extrêmes. A cet effet, les catastrophes climatiques qui toucheraient la zone côtière affecteront la croissance économique de la Mauritanie, pays où le littoral représente à la fois un écosystème singulier et le principal pôle de développement économique. Sur un autre plan, les risques d'ensablement des villes et villages, cumulés aux sécheresses, induisent la concentration des populations autour des zones humides, l'atomisation des établissements humains le long des axes routiers et le développement de l'exode rural vers les grandes villes.

Les impacts sur les ressources naturelles. La régression du couvert végétal (ligneux et herbacé), sous l'effet conjugué des sécheresses chroniques et de la pression anthropique, a accentué la désertification et a été la cause principale de la disparition d'espèces forestières et biologiques, et de la réduction du potentiel pastoral provoquant ainsi un exode rural massif vers les grands centres urbains. Malgré l'exploitation irrationnelle des ressources forestières par les populations pour satisfaire leurs besoins en énergie domestique (bois de chauffe et charbon de bois) et en produits forestiers non ligneux (pâturages aériens, pharmacopée, produits de cueillette et cosmétique), les écosystèmes forestiers ont développé des mécanismes d'adaptation qui sont aujourd'hui déstabilisés par le changement climatique. La forme la plus visible de ces manifestations en Mauritanie est la désertification et ses corollaires.

Les impacts sur la pêche. Le secteur de la pêche à l'instar des autres secteurs subit les effets du changement climatique. La perception de ces effets se fait à travers le suivi des paramètres physico-chimiques des eaux de l'océan et de la biodiversité marine. Cela se traduit notamment par :

- L'élévation de la température moyenne de surface de l'eau de mer (SST) avec une remontée vers le nord du front thermique au-delà de sa limite géographique habituelle et l'appauvrissement des eaux en oxygène crée des OMZ de plus en plus importantes qui pourraient être à l'origine de migration des espèces pélagiques vers des zones plus riches en oxygène;
- L'augmentation de la température des eaux et l'acidification des océans ces dernières années semblent être accompagnées d'une pullulation de méduses et d'un phénomène récurent des eaux colorées ;

 La montée du niveau de l'océan et l'érosion côtière menaçant les infrastructures du littoral dédiées à la pêche;

L'accroissement de la fréquence des tempêtes qui réduit la productivité de la pêche. Le soussecteur de la pêche continentale (fleuve Sénégal) fait face à certaines contraintes d'ordre climatique et autres : (i) Baisse de la production, (ii) variation des paramètres physicochimiques, (iii) problèmes de pollution (pesticides) du fleuve Sénégal, (iv) effets anthropiques (barrage), (v) ensablement des mares et des plans d'eau, (vi) difficultés d'accès à la ressource en raison des plantes envahissantes, (vii) irrégularité du régime du fleuve due aux barrages, (viii) conflits entre les populations autochtones et /allochtones.

Les impacts sur la santé. La Mauritanie est caractérisée par une situation nutritionnelle préoccupante, aggravée par un environnement hostile, ce qui engendre une augmentation de la prévalence des pathologies nutritionnelles favorisant, ainsi, l'apparition de maladies infectieuses et parasitaires, en particulier, les diarrhées et les infections respiratoires aigües, chez les enfants de moins de 5 ans. La mortalité infantile est dominée par les infections respiratoires aigües (21,5%), le paludisme (15%) et les maladies diarrhéiques (13,5%) selon l'enquête démographique et de santé (EDSM). Ces trois affections représentent à elles seules 50% des causes de mortalité des enfants de moins de cinq ans ; 35% des enfants de plus de cinq ans. Par ailleurs, une frange de 32% des enfants de moins de cinq ans souffre de malnutrition chronique et d'insuffisance pondérale, dont respectivement 17% et 10% sous leurs formes sévères. Ce qui met en exergue la persistance d'une situation nutritionnelle inquiétante aggravée par les épisodes de la sécheresse.

4.2 - Les dépenses climatiques dans l'adaptation

Les efforts de l'Etat. L'Etat Mauritanien consent d'énormes moyens pour juguler les impacts des sécheresses et ce depuis les années 70. Ceux-ci ont été largement renforcés à partir de 2010 prenant la forme d'un mécanisme de financement régulier pour l'adaptation au changement climatique. . .

Dans le domaine de la protection de la nature, plus de 20 projets et programmes de protection et de restauration de la nature ont été mis en œuvre entre 1975 et 2008, relayés depuis 2010 par des programmes ambitieux d'adaptation au changement climatique. Il s'agit essentiellement d'initiatives de lutte contre l'ensablement, de reboisement, de gestion et protection des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité. Le coût global cumulé est évalué à environ 100 millions de dollars US.

Dans le domaine agro-pastoral, des efforts considérables pour améliorer la résilience des agriculteurs et éleveurs aux impacts du changement climatique ont été déployés sous forme d'aménagements hydro-agricoles, de soutien aux campagnes agricoles (commercialisation des produits agricoles et l'assurance climatique), amélioration des races locales, promotion de l'aviculture familiale. Ainsi, le bilan de mise en œuvre du CSLP 2006-2010 fait ressortir un investissement annuel moyen de **65 millions de dollars US.**

Dans le domaine de la pêche, des actions d'adaptation ont été réalisées dans le cadre de la "Stratégie de gestion Durable du Secteur des Pêches et de l'Aquaculture" (2008-2012,

prorogée à 2014). Parmi ces actions on peut citer :

- La protection des habitats de la zone euphotique (profondeur des 20m);
- L'élaboration des plans d'aménagement pour des principales pêcheries maritimes et du plan de développement de la pêche continentale (2010-2014);
- L'élaboration d'un cadre stratégique de développement de l'aquaculture (2010-2014).
- Le renforcement des moyens et capacités des institutions de contrôle en mer (Gardes Côtes de Mauritanie) et de recherche (Institution Mauritanienne de Recherche Océanographique et des Pêches)

Dans le domaine de l'habitat, l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, l'Etat a procédé, depuis 2009, à des opérations de regroupement et de réinstallation de villages et hameaux atomisés, affectés par les sécheresses dans des sites viabilisés. Ce type d'intervention a également concerné des villes où la construction de logements et la restructuration des quartiers précaires ont mobilisé des montants importants. Les programmes financés au profit des couches vulnérables de la population ont concerné : (i) le regroupement de 7 localités à 4,500 Milliards MRO; (ii) la création de deux villes modernes à 0.445 Milliards MRO; (iii) la restructuration des quartiers précaires de Nouakchott (146.000 lots) à 5.6 Milliards MRO; et (iv) la construction de logements sociaux et de moyen standing à 7.3 Milliards MRO. (soit un total de 17,845 milliards de MRO, l'équivalent de 64 Millions de Dollars US.

4.3 - Les ambitions et besoins en matière d'adaptation

4.3.1 - L'agenda des ambitions de la Mauritanie en matière d'adaptation à l'horizon 2030

Les initiatives proposées par les différents secteurs ont pour objectif de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et socio-économiques et ainsi de faire face aux changements climatiques. Pour ce faire, la Mauritanie sollicite l'appui de ses partenaires à l'échelle internationale pour l'atteinte de ses priorités d'adaptation qui comprennent :

- Un taux de couverture des besoins alimentaires de 117 % pour le riz, 80% pour le blé, 75% pour les céréales traditionnelles; 160% pour le lait, 126% pour la viande blanche;
- La réalisation des réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales) des villes de Nouakchott, Rosso, Kaédi, Kiffa, Nouadhibou, Néma, Aioun, Timbédra, Akjoujt, Atar;
- Un ensemencement aérien des terres dégradées (10 000 ha/an) pour favoriser la régénération du milieu naturel;
- La restauration des pâturages naturels (mises en défens et gestion des parcours dans le cadre des plans climat territoriaux);
- La réalisation de 300 sondages (dont 150 à des profondeurs supérieures à 200 m) pour l'exploration des aquifères, transformables en forages d'exploitation et/ou en piézomètres;
- La réalisation des synthèses hydrogéologiques et d'évaluation des ressources

- en eau dans les zones difficiles ou vulnérables et l'extension du suivi régulier à l'ensemble des champs captant avec le système de télétransmission;
- La réalisation du projet d'adduction en eau potable (AEP) dans 4 wilayas de la zone Nord du pays
- La réalisation des projets de dessalement pour les zones côtières et autres.
- La réalisation de 2000 petits réseaux isolés d'adduction d'eau potable (AEP) dans le milieu rural équipés en solaire
- La protection des villes de Nouakchott et de Nouadhibou contre les risques d'immersion marine et d'ensablement.
- Le renforcement de la résilience de la population vulnérable, particulièrement en milieu rural, face aux effets du changement climatique,
- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des structures nationales et locales en matière de planification, de financement et de mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique,
- Le renforcement de la résilience des écosystèmes naturels face aux effets du changement climatique,
- La réhabilitation et la gestion intégrées et durables des zones humides contre les effets du changement climatique,
- L'aménagement des petits plans d'eau sur des sites pilotes,
- La promotion d'une pêche responsable sur le lac de Foum Gleita,
- Le renforcement des capacités pour le suivi et la gestion des pêches continentales,
- La promotion de la pisciculture pour améliorer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.
- Le renforcement de la nutrition et de la santé des ménages vulnérables.

4.3.2 - Les moyens de mise en œuvre des mesures d'adaptation

Outre les besoins en renforcement des capacités, transferts technologiques et institutionnels, la réalisation des projets et mesures d'adaptation nécessite un financement sur les deux périodes de: 2015 – 2020 et 2020-2030 de *9 377.4 Milliards USD*:

Secteurs	Besoins financiers (en Million de dollar US)
Agriculture	843.00
Eau et assainissement	1 500.00
Elevage	36.40
Habitat, urbanisme et aménagement du territoire	5 000.00
Environnement et développement durable (Protection de la nature)	133.00
Pèche et économie maritime	1 644.00
Santé	221.00

Sous total Adaptation 9 377.40

5 - Mise en œuvre et suivi de l'INDC

5.1 - Suivi, notification et vérification (MRV)

En Mauritanie, l'utilisation de l'approche suivi, notification et vérification (MRV) n'est pas connue et n'a jamais été appliquée auparavant aux mesures d'atténuation. Afin d'assurer une plus grande transparence, précision et comparabilité des informations concernant les mesures d'atténuation, l'Etat a déjà entamé le processus d'élaboration d'un système MRV approprié et efficace pour tous les secteurs de l'économie nationale.

La mise en place de ce système permettra de :

- Mesurer et de suivre les réductions des émissions de GES et la séquestration du carbone organique générée par la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées;
- Faciliter l'identification et l'évaluation des indicateurs de suivi objectivement vérifiables afin de mesurer les progrès enregistrés par rapport aux objectifs escomptés;
- Favoriser le rapportage et la communication des réductions d'émissions de GES et les co-bénéfices des mesures d'atténuation proposées de manière transparente; et
- Permettre la vérification, éventuellement par une tierce partie indépendante et la fiabilité des résultats obtenus à travers la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées.

5.2 - Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi -évaluation

A la demande du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), chaque Ministère a désigné un "Point Focal Sectoriel" (PFS) chargé de la thématique du changement climatique pour son secteur. La Mauritanie a ainsi développé un réseau de Points Focaux Sectoriels de changement climatique au sein des départements ministériels pour améliorer la mise en œuvre des objectifs de la Convention et introduire systématiquement la préoccupation changement climatique dans toutes les activités sectorielles. De même, la Mauritanie a mis en place un système de suivi-évaluation du "plan d'action national de l'environnement" (SE-PANE), qui sera élargi à cette "Contribution" de la Mauritanie, à travers un renforcement des capacités des structures de suivi-évaluation de tous les Départements concernés.

6 - Equité et ambition

La Mauritanie fait partie à la fois des pays Non-Annexe I et des PMA impactés par la désertification; elle est membre des groupes de négociation Climat: "G77 et la Chine", "groupe des pays Arabes", "groupe Africain" et "groupe des pays Sahéliens". C'est pourquoi elle mutualise les préoccupations et positions de tous ces groupes, qui considèrent *l'adaptation comme une priorité*, et travaillent pour faire de la Conférence de Paris une Conférence des Parties réussie.

Les émissions de GES de la Mauritanie sont négligeables par rapport aux émissions globales (0,00015 soit 0,015%) ;elle considère donc qu'il est *équitable* qu'elle puisse poursuivre son développement pour rendre son économie et ses populations résilientes aux impacts du changement climatique.

Néanmoins, la Mauritanie s'engage à participer pleinement à l'effort de la communauté internationale pour réduire ses émissions de GES de **22,3% en 2030** par rapport aux émissions projetées à la même année, selon le scénario de référence (cours normal des affaires).

Avec des <u>émissions de l'ordre de 2 tonnes éq-CO₂ par habitant</u>, *la Contribution de la Mauritanie* est équitable et ambitieuse.

La mise en œuvre de cette Contribution permettrait de réaliser une réduction des émissions cumulées de 2020 à 2030 de *33,56* Mt éq-CO₂, pour un coût total estimé à *9,3 Milliards de dollars US*.

Sur cette Contribution, 88% est conditionnelle pour un cumul de réduction des émissions de 29,53 Mt éq-CO₂ et un coût de **8,2 Milliards de dollars US**. La Mauritanie ambitionne de renforcer son dispositif de suivi du climat pour davantage organiser l'effort d'atténuation attendu de chacun des secteurs de son développement, de poursuivre son programme de développement des énergies renouvelables, de valoriser ses réserves de gaz de pétrole liquéfié (GPL) via la génération électrique partagée avec le Mali et le Sénégal.

La Mauritanie envisage d'actualiser sa contribution pour tenir compte de l'évolution de son développement.